



DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Convention avec les CEMEA
2019 pour la formation BAFA
prévue au Contrat Enfance
Jeunesse

Décision n° 19 02 13

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Monsieur Yves Pons, Madame Edith Lonchamp, Messieurs Gérard Stoerckel, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Messieurs Gérard De Zordo, Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean- Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Georges Blanc formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Pierre Vestri par Monsieur Gérard De Zordo et Madame Alexandra Russo par Messieurs Robert Nardelli

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc Rancurel, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo et Monsieur Jean-Marie Franco

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président propose aux membres du conseil communautaire une convention avec l'association les CEMEA pour la formation BAFA (Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur) sur l'année 2019. Cette formation est proposée à 20 jeunes et sera financée en partie par la communauté de communes à travers le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

-Autorise le président à signer la convention avec l'association les CEMEA telle qu'annexée à la présente délibération.

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT
M. LAVAGNA